

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le neuf octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Valérie DEJOUR - Fanny CHABRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT- Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient excusés/absents : Fabrice FOURDIN (pouvoir à Christian RULLIAT) - Pierre DURAND (pouvoir à Valérie DEJOUR) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2024-090

Objet de la délibération : Subvention 2024 à l'association des Classes d'YZERON

Madame la Maire présente la demande de l'association des Classes d'YZERON, parvenue en mairie en septembre. Cette demande a été examinée par la commission Vivre ensemble, laquelle a émis un avis favorable.

Les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Un débat s'ensuit sur la finalité de la demande de subvention, qui concerne initialement le financement du vin d'honneur.

Les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau de l'association concernée, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 2 voix CONTRE (Valérie DEJOUR, Olivier AIGLON), 1 ABSTENTION (Pierre DURAND),

DECIDE d'accorder une subvention de 250 euros à l'association des Classes d'YZERON, pour l'année 2024, sur présentation des factures (hors boissons alcoolisées), dans un contexte d'animation du village.

PRECISE qu'un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2024 devra être fourni.

CHARGE Madame la Maire de procéder au versement de cette subvention qui sera imputée au compte 6574 du budget.

Un travail de fond avec les associations est en cours.

Un guide des associations est à l'étude, pour rappeler les règles de dépôt, les objectifs des subventions, les salles, le matériel, préciser l'envoi des compte rendus des assemblées générales, les modalités concernant le prêt des clefs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire 10 OCT. 2024
Après dépôt en Préfecture le : 10 OCT. 2024
Publication ou notification du : 10 OCT. 2024
Publication site internet le : 10 OCT. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 10 OCT. 2024